ACADÉMIE DE NANTES
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Sarthe

AGREMENT DES INTERVENANTS EXTERIEURS - CIRCULAIRE DU 6 OCTOBRE 2017

Intervenants bénévoles

Session d'agrément
- Formulaire B1

↓

Agrément valable 5 ans
si vérification FIJAISV tous les ans

↓ **Retour au directeur d'école**

↓ **Transmission du listing à la DSDEN pour vérification FIJAISV**

↑ **Retour à l'IEN si nécessaire**

Le retour vers l'IEN est systématique

Les intervenants bénéficiant de la réputation d'agrément

Les Fonctionnaires dont le statut permet d'encadrer, animer ou enseigner l'activité (ETAPS -CTAPS)

- Convention E avec annexe E bis
à la DSDEN par le maire ou président de com-com

Demande adressée à la DSDEN par le maire ou président de la Com-com

Agrément valable sans limite de temps

Mise à jour annuelle pour établir un listing

Les professionnels titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité

- Formulaire B
- Copie carte pro
- Convention E avec annexe E bis
Agrément validé sur la durée de validité de la carte professionnelle

Demande adressée à la DSDEN par le président de l'association ou directeur de la structure

Les intervenants devant faire une demande expresse d'agrément et d'un contrôle FIJAISV

Les fonctionnaires dont le statut ne prévoit pas l'encadrement d'une APS
Les agents publics non titulaires mais justifiant d'une qualification

- Formulaire B
- Copie carte pro
- Convention E avec annexe E bis
Agrément validé sur la durée de validité de la carte professionnelle

Demande adressée à la DSDEN par le maire, président de la Com-com

Les intervenants danse ou cirque (autres activités éventuelles)

- Autorisation : Formulaire B bis
- Copie diplôme (carte annuelle d'exercice)
- Convention E avec annexe E bis
Agrément valable 5 ans

Projet pédagogique

Obligatoire dès 3 séances
(que l'intervenant soit rémunéré ou bénévole)

Formulaires C et D
- élaborés par l'enseignant et l'intervenant
- Vérifié par le directeur

→ Transmission par le directeur

← Validation par l'IEN

IEN valide ou non le projet pédagogique